



Machine à coudre non réparable

Par **gazouyar**, le **16/07/2019** à **12:48**

bonjour,

Mon épouse a acheté, **en 2001**, une machine à coudre (haut de gamme) de marque S.....ER . Cette semaine, emmenant sa machine dans une boutique concessionnaire de la marque, pour une simple vérification avec nettoyage, on l'informe qu'un pignon d'entraînement est fendu mais que cette pièce n'est plus fabriquée !

Diagnostic du réparateur: la machine est utilisable jusqu'au jour où la pièce fendue cassera.

A t-on un recours contre le fabricant pour absence de fourniture de pièces détachées ?

Par **nihilscio**, le **16/07/2019** à **13:12**

Bonjour,

La loi n'impose qu'une information lors de l'achat sur la disponibilité future des pièces détachées. Elle n'impose pas de délai minimal. Du reste cette loi n'est en vigueur que depuis 2015. On ne peut reprocher à un fabricant de ne plus fournir de pièces vingt ans après.

Vous devriez pouvoir trouver sur le net soit un fournisseur qui aurait encore le pignon en question soit une entreprise capable de le ressouder ou d'en fabriquer un neuf. Reste à savoir pour quel prix.